

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 90506 du 1<sup>er</sup> septembre 2011 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « aéronautique – pilotes »**

NOR : IOCJ1124227S

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 130285 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 (NOR : IOCJ1029914S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> octobre 2011 :

Gouesnard Laurent	Nigend : 169 033	Numéro de livret de solde : 8 024 744
-------------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> octobre 2011 :

Carrez Benoît	Nigend : 226 820	Numéro de livret de solde : 8 084 583
---------------	------------------	---------------------------------------

Fait le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le colonel,*  
*sous-directeur de la gestion du personnel,*  
J. RIBAUD